



Début février 2016, les ministres de la Santé publique des entités fédérées et de l'autorité fédérale ont présenté leur vision des Soins intégrés pour les malades chroniques qui se concrétisera sous la forme de projets-pilotes visant le développement de soins intégrés.

Selon la dernière Enquête de Santé de l'Institut Scientifique de Santé Publique, 2.5 millions de personnes, soit 28,5 % des personnes âgées de plus de 15 ans, sont atteintes d'une maladie de longue durée, d'une affection ou d'un handicap. Un million d'entre elles bénéficient du statut de malade chronique à l'INAMI. Plus la population vieillit, plus ce chiffre augmente.

Les ministres de la Santé publique au niveau fédéral et au niveau des entités fédérées ont présenté une nouvelle vision sur les soins intégrés pour les patients souffrant de maladies chroniques.

L'objectif est triple : offrir une meilleure qualité de vie aux patients et aux aidants proches, et donc mieux satisfaire les patients, utiliser les moyens existants de manière plus efficace et faire en sorte que la population vive plus longtemps en bonne santé.

Un appel à introduire des projets visant à améliorer les soins de santé pour malades chroniques est lancé auprès des prestataires de soins, des organisations de soins et de bien-être et des associations professionnelles. Ces projets pilotes doivent établir ou tester des concepts ou des modèles innovants en matière de soins intégrés..

(...)

(Lire l'intégralité du communiqué [« Les ministres de la Santé publique lancent la réforme des soins pour les malades chroniques »](#) )

- La page consacrée à l'appel, les conditions auxquelles sont soumis les projets, le Guide pour les projets Pilotes "Des soins intégrés pour une meilleure santé" et la FAQ est accessible via [ce lien](#)
  - Les parties intéressées qui désirent introduire un projet sont priées d'envoyer leur déclaration d'intérêt dans les quatre mois, au plus tard fin mai, au SPF Santé publique à l'adresse mail suivante [chroniccare@health.belgium.be](mailto:chroniccare@health.belgium.be)
  - L'appel à projet lui-même est disponible [ici](#)
- Attention! date limite = 31 mai 2016

